

CIAS AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des promenades 79600 AIRVAULT - Tél : 05.49.63.60.75

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 16/10/2018

L'an deux mille dix-huit le seize du mois d'octobre à 19 heures, le Conseil d'Administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué par Mme Frédérique DAMBRINE Vice-présidente déléguée par Mr FOUILLET Olivier Président, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de son siège 33 place des Promenades à Airvault.

15 présents : AUBRY Lucienne, BARIGAULT Jeanne, BARIGAULT Maryse, BRAUD Françoise, BRUNET Marie-Hélène, CESBRON Jean-Pierre, CHARRIER Maryse, COIFFARD Jean-François, DAMBRINE Frédérique, FOUILLET Olivier, JOZEAU Sylvie, LAVIGNE Jacques, MARSAULT Hélène, NIVEAU Nicole, ROY Jacques.

2 pouvoirs

Lucette GLORIAU a donné pouvoir à Jean-Pierre CESBRON

Micheline REAU a donné pouvoir à Lucienne AUBRY

Excusé (e) s : Pierrette MILLASSEAU, Daniel ROBERT, Jean VOYER

Absent (e) s : Joël MEUNIER

Préfecture des Deux-Sèvres
22 OCT. 2018

Nicole NIVEAU a été élue secrétaire de séance.

CONVENTION Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile (SPASAD)

Mme la Vice-Présidente expose :

Les structures, Services de soins infirmiers à domicile et services d'aide à domicile, du secteur de la Gâtine ont décidé de rapprocher leurs activités d'aides et de soins, pour une meilleure coordination de l'intervention des professionnels autour des personnes âgées du secteur sanitaire et du secteur médico-social. Elles souhaitent s'engager dans une expérimentation, sur la période 2018/2020, visant à renforcer l'intégration des services et à faciliter le financement des actions de prévention.

Concernant les usagers, cette nouvelle organisation permettra d'améliorer la qualité de la prise en charge. Les besoins en aide et en soins seront ainsi en capacité de mieux s'adapter à l'évolution de la perte d'autonomie des personnes. En termes de prévention, les évolutions proposées permettront la mise en place d'une approche globale de la prévention et non plus une prévention qui porte, d'une part, sur les soins et, de l'autre, sur l'aide et l'accompagnement.

Ce SPASAD est constitué entre les membres signataires d'un groupement de fait qui ne dispose pas de la personnalité juridique. Ce groupement repose sur un ensemble conventionnel formalisé entre ses membres. Ce groupement est dénommé « SPASAD GATINE ».

Il est formalisé par des conventions conclues : entre chacun des SSIAD et les services d'aides à domicile intervenant couramment sur son territoire d'autorisation, ce, afin de coordonner les interventions auprès des personnes en charge communément par les SSIAD et les SAAD.

D 2018-018

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'Administration autorise Mme la Vice-Présidente à signer les documents nécessaires :

- La lettre d'engagement confirmant que le CIAS Airvaudais Val du Thouet s'engage à assurer, avec les autres partenaires, la construction et le fonctionnement du SPASAD Gâtine
- Les conventions et tous les documents se rapportant à la création du SPASAD Gâtine

Pour extrait conforme,

Airvault le 18 octobre 2018

La Vice-présidente,

Frédérique DAMBRINE 79600

